



Le Pérou copie la Colombie

Par [André Maltais](#)

Mondialisation.ca, 25 octobre 2009

L'aut'journal.info 25 octobre 2009

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

☒ Depuis l'élection d'Alan Garcia, en 2006, le Pérou a accéléré son insertion dans ce que la sociologue et chercheuse en sciences politiques, Monica Bruckman, appelle « *le dispositif continental d'endiguement de l'avancée de la gauche en Équateur, en Bolivie et au Venezuela* ».

Dans un article paru en septembre dans le *Monde diplomatique*, la chercheuse des Nations unies, nous apprend que Garcia, ex-président social-démocrate et anti-impérialiste dans les années 1980, a remplacé les idéaux de son parti, l'Alliance populaire révolutionnaire américaine (APRA), par l'inquiétante doctrine du « *chien du jardinier* ».

Le 28 octobre 2007, dans une lettre adressée aux journaux péruviens, Garcia explique que les mouvements sociaux, indigènes, environnementalistes et la gauche en général sont comme le chien du jardinier « *qui ne mange pas mais empêche les autres de manger* », bref, qu'en défendant les ressources naturelles du pays, ils sont les ennemis de sa modernisation.

Les déclarations méprisantes de Garcia ne s'arrêtent pas là. Au début de 2007, il traitait les indigènes de « *sauvages arriérés* » et demandait aux nombreux pauvres de son pays de « *cesser de quémander* » parce que cela fait d'eux « *des parasites* ».

☒ Le 2 février 2008, il félicite la police dont certains membres viennent d'exécuter deux paysans. « *C'est très bien qu'ils défendent le Pérou*, déclare-t-il. *Que cela serve de leçon à ceux qui incitent publiquement à la grève et à l'agitation.* »

La modernisation dont parle le président, rappelle Bruckman, vient du traité de libre-échange que le Pérou a signé avec les États-Unis, en décembre 2007.

Dès lors, le Congrès péruvien accordait au gouvernement tous les pouvoirs pour légiférer par décrets pendant les six premiers mois de 2008. Garcia en profite pour modifier ou créer une centaine de lois favorables à la privatisation des ressources du pays exigée par Washington.

Les nouvelles lois vont jusqu'à découper la forêt amazonienne, et même la mer, en concessions vendables à de grandes entreprises.

Aussitôt les indigènes se sont mobilisés contre les décrets 1090 (*Loi des forêts et de la faune sylvestre*) et 1064 (*Régime juridique pour l'exploitation des terres agricoles*). Le premier met en vente 68% des forêts péruviennes, avec toute leur biodiversité faunique et florale, tandis que le second facilite les transactions dans le cas de terres indigènes.

Au printemps 2009, les protestations débouchent sur une grève régionale qui dure deux mois, les indigènes occupant des portions d'autoroutes et bloquant l'accès à des pipelines et stations pétrolières.

Le 5 juin (Journée mondiale de l'environnement!), une brutale intervention policière cherche à déloger 5000 indigènes *Wampi* et *Awajun* d'un important tronçon autoroutier et provoque la mort de 24 policiers et d'une cinquantaine de manifestants et à la disparition de centaines de civils.

✘ Cinq mois plus tard, le « *massacre de Bagua* » n'a pas encore été investigué, les dirigeants indigènes sont toujours détenus ou exilés et leurs hameaux truffés d'agents du renseignement.

Garcia, nous dit Monica Bruckman, profite de l'appareil légal répressif créé par Alberto Fujimori, dans les années 1990, « *appareil qu'il a encore durci et qui permet la criminalisation des mouvements sociaux et l'impunité des forces armées dans leurs actions de répression.* »

« *Se sachant non poursuivis pour les blessures et les morts causées, policiers et militaires n'hésitent pas à utiliser leurs armes.* »

Qualifiés d'extorqueurs, les manifestants et les autorités locales qui les soutiennent encourent des peines pouvant aller jusqu'à 25 ans de prison. Toute personne peut être arrêtée sans mandat et être coupée de l'extérieur pendant dix jours tandis que la police peut mener des enquêtes sans ordre du procureur.

Au lendemain des événements de Bagua, Lima, qui venait d'accorder l'asile politique à des opposants vénézuélien et bolivien recherchés par la justice de leur pays, dénonce « *une agression soigneusement préparée contre le Pérou* » et laisse entendre que la révolte autochtone est attisée par les présidents Chavez et Morales de ces deux mêmes pays.

Le 28 septembre dernier, Garcia, seul président latino-américain à soutenir fermement l'occupation états-unienne des bases militaires colombiennes, réussit à convaincre le Tribunal constitutionnel péruvien d'approuver l'intervention des Forces armées dans les « *conflits influencés par une idéologie étrangère* ».

Le Pérou est maintenant transformé en centre d'opérations pour le Pentagone. Selon les registres du Congrès péruvien, entre 2004 et 2009, pas moins de 55'350 militaires états-unien seraient entrés en territoire péruvien et, à partir de 2006, leur durée moyenne de séjour passe de 100 à 277 jours.

Les activités de ces patrouilles se concentrent dans des zones de fort conflit social (la jungle et sa périphérie) et consistent surtout en appui informatif et en entraînement contre le trafic de drogue.

Pour Fredy Otarola, député du Parti nationaliste péruvien (PNP), l'objectif caché est d'entraîner les frégates lance-missiles et autres unités navales de la 4e flotte états-unienne avec ses homologues péruviennes, les ports servant au réapprovisionnement des navires et au repos des équipages.

Et, advenant des « *causes imprévues* », dit-il, l'armée péruvienne peut inviter des militaires étrangers avec armes et navires de guerre sans l'autorisation du Congrès prévue par la

constitution.

Le Pérou procède aussi à une intégration militaire croissante avec son voisin colombien : manœuvres communes dans les zones frontalières avec opérations aériennes, établissements de canaux de communications et de procédures de coordination, entraînement des états-majors, etc.

Les présidents Garcia et Uribe justifient ce rapprochement militaire par des « *problèmes communs* » comme le trafic de drogue et la présence de guérillas.

À propos de ces dernières, les médias colombiens et péruviens prétendent que la guérilla colombienne des FARC a réussi à faire renaître de leurs cendres ses homologues péruviennes du *Sentier lumineux* et du *Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru* à qui, après les avoir déclarées vaincues, on impute maintenant la responsabilité du moindre acte de violence.

L'hiver dernier, quatre manœuvres militaires conjointes colombiano-péruviennes avaient lieu précisément dans la région où opèrent les unités états-uniennes et les pseudo-guérillas.

Le spécialiste en matière de sécurité, Ricardo Soberon, croit que ces manœuvres « *ratifient l'alliance entre la Colombie, le Pérou et les États-Unis* », ces derniers profitant d'un traité de libre-échange générateur de mécontentement et de conflits sociaux au Pérou « *pour consolider leur stratégie militaire en Amérique du Sud* ».

Il s'agit là, poursuit-il, d'un coup très dur porté à la stabilité régionale et à la formation du *Conseil de défense sud-américain* qui a, entre autres objectifs, celui de diminuer les ingérences étrangères dans la région.

✘ Mais les mouvements sociaux péruviens disposent d'une énorme capacité de mobilisation. En plus de faire tomber les régimes de Francisco Morales Bermudez (1978) et d'Alberto Fujimori (2000), ils ont, en 2006, fait du parti nationaliste d'Ollanta Humala, la deuxième force politique du pays :

« *Par la polarisation qu'elle engendre, conclut Monica Bruckman, la politique brutale de M. Garcia crée la condition d'une offensive de ces organisations politiques progressistes. La répression est une arme puissante mais aussi très dangereuse : elle peut se retourner contre celui qui en use.* »

La source originale de cet article est L'aut'journal.info

Copyright © André Maltais, L'aut'journal.info, 2009

Articles Par : André Maltais

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca